Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2017/165/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Secrétariat Général**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine concerné	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
3	Capacité à certifier des frais définitifs de déplacement	Dépenses de fonctionnement (enveloppe 2)	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
6	Capacité à engager l'établissement, à certifier des services faits ou des factures et capacité à liquider et ordonnancer toute pièce de dépense ou de recette ayant ou non un impact budgétaire	Toutes dépenses et recettes	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
S 16	Capacité à signer les conventions, marchés et avenants	ASP fournisseur de services	Claire VINCENTI	Secrétaire générale

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant du **Secrétariat Général**, délégation permanente de signature est donnée à :

N° du cas	Portée de la délégation de signature	Domaine / périmètre	Prénoms et noms des délégataires de signature	Fonctions dans l'Etablissement
1	Capacité à signer les correspondances ou documents sans incidence financière	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
2	Capacité à signer les congés annuels et les autorisations d'absence	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
3	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel du Secrétariat général en qualité de notateur primaire	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
4	Capacité à signer les fiches d'évaluation annuelle (et leurs annexes) du personnel du secrétariat général en qualité de notateur secondaire	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
S5	Capacité à signer les notes de services	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale
S6	Capacité à signer les mémoires contentieux ou les déclarations d'appel	Secrétariat Général	Claire VINCENTI	Secrétaire générale

Article 3 : La présente décision remplace toute décision antérieure.
Elle prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Fait à Limoges,
le 19 DEC. 2017

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Claire VINCENTI

DRH
DFJL

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING